



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrançaise.fr
www.lafrançaise.fr

DECISION

2024-24

Objet : Donation à l'association des « Resto du cœur »

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant que la Commune de Lafrançaise dispose d'un duplicateur dont il n'est plus fait usage ;

DECIDE

- DE FAIRE DON du duplicateur dont la commune est propriétaire auprès de Resto du Cœur (antenne de Montauban). Il est entendu que la commune ne s'engage à pas sur l'entretien ni le fonctionnement de ce bien, qui sera remis en l'état.

Fait à Lafrançaise,
Le 24 avril 2024

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Lafrançaise